

CENTRE
DE RECHERCHE
EN DROIT
PUBLIC



Faculté de droit
Université de Montréal



Approches culturelles du droit du numérique

31 | 10 | 2023

Pr. Vincent **Gautrais**
CRDP / Faculté de droit / UdeM
Chaire L.R. Wilson en droit
du commerce électronique

À propos de culture ...
J'aimerais vous donner
envie de lire!

cultures + normes +
numérique

École de Montréal

CENTRE
DE RECHERCHE
EN DROIT
PUBLIC





REVUE JURIDIQUE THÉMIS

de l'Université de Montréal

SOMMAIRE

La prescription acquisitive en droit international :
un silence qui s'apparente au consentement?

Baptiste Beurrier

La compétence du Tribunal administratif du logement
en matière de bail accessoire à un contrat de travail

Olivier Grondin
Louis-Simon Besner
Daniel Crespo Villarreal

L'arbre vivant dans le contexte de la crise climatique :
une analyse des litiges climatiques constitutionnels
au Canada

Sébastien Jodoin
Jean-Philippe Lemay

LES PAGES DU CRDP

Tentative définitionnelle du Centre de recherche
en droit public (CRDP)

Vincent Gautrais

caractère **revendicatif** de
l'existence d'une école

droit en contexte

rupture
(approche critique)

rupture (approche **plurielle**)

Disciplines

Composantes
justice

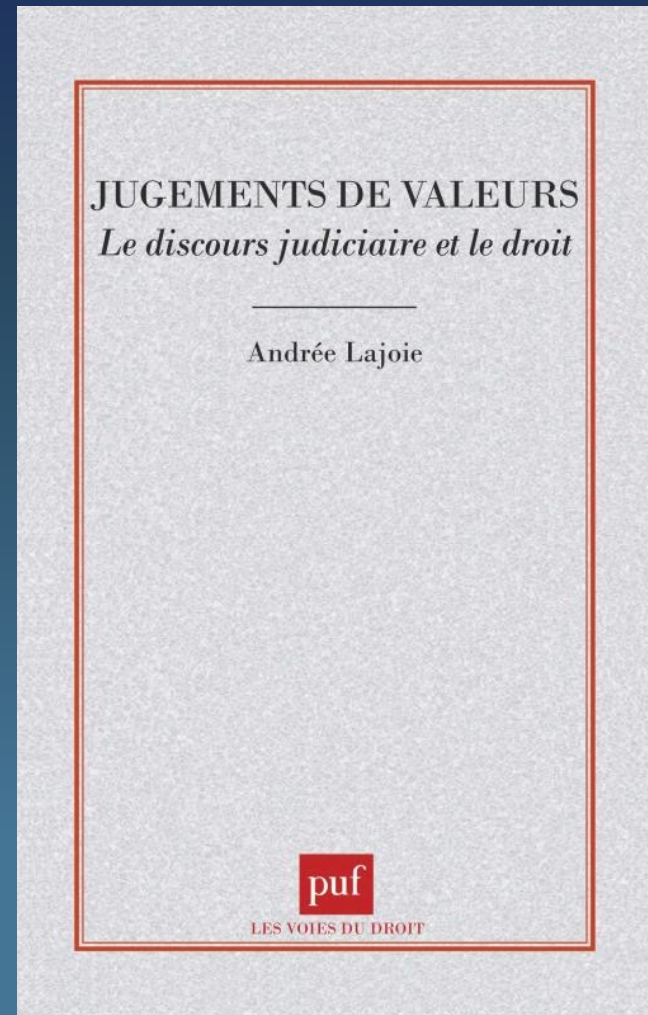
Normes

1

justice +
valeurs

Andrée Lajoie

Andrée Lajoie,
Jugements de valeurs,
coll. « Les voies du droit
», Paris, Presses
Universitaires de
France, **1997**.



2

justice + institutions

Guy Rocher

*Guy Rocher, **Traité de sociologie du droit et des ordres juridiques**, Éditions Thémis, Montréal, **2022**.*



3

justice +
normes

Roderick MacDonald

Roderick A. MacDonald,
« Pour la reconnaissance
d'une normativité
juridique implicite et
"inférentielle" », (1986)
18-1 *Sociologie et sociétés*
47.

Pour la reconnaissance d'une normativité juridique implicite et «inférentielle»



RODERICK A. MACDONALD

I. INTRODUCTION

Il y a une vingtaine d'années de cela, et donc longtemps avant que je songe à étudier le droit, je faisais partie d'un petit groupe de musiciens adolescents. Nous étions deux jeunes gens et deux jeunes filles, de formation différente, mais unis par un même enthousiasme pour la musique folklorique. Nous nous réunissions une ou deux fois par semaine pour jouer de la guitare et pour tenter d'inventer des harmonies à partir de mélodies populaires. Ce fut un succès. Bientôt, nous fûmes invités à jouer dans les écoles secondaires locales et dans les clubs de musique populaire qui surgissaient à Toronto dans les années 1960.

Mais cette notoriété, ainsi que la perspective de gains financiers provoquèrent des frictions, comme cela se produit souvent dans des associations spontanées. Deux d'entre nous voulaient consacrer les revenus à l'achat de meilleurs instruments de musique pour améliorer la qualité sonore du groupe. Les autres désiraient faire l'achat d'équipement électronique, de microphones, d'amplificateurs et de costumes. Malgré un règlement rapide, cette petite crise nous amena à nous demander si nous ne devrions pas formaliser nos relations «professionnelles» plutôt vagues. L'ambition de nous structurer augmentait à mesure que les invitations à se produire se faisaient plus nombreuses. Il nous fallut constater que nos tendances musicales n'allaient pas toutes dans le même sens. On aurait pu aplanir certaines divergences au cours de séances d'improvisation de quatre heures, le dimanche après-midi, mais il devenait plus difficile de s'entendre au sujet de trois séries de dix chansons présentées un vendredi soir devant un auditoire payant.

Et pour compliquer davantage les choses, deux d'entre nous se mirent à créer leurs propres compositions et voulaient que le groupe serve à la promotion de leurs réalisations littéraires et musicales. L'un d'entre nous, Randy, était un fan de Bob Dylan, mais il voulait que notre répertoire comporte surtout des chansons de «protestation». Quant à Antoinette, elle pensait que Joan Baez était le modèle à suivre et elle favorisait cette orientation. Une troisième, Gabrielle, était la plus

Cette étude est tirée de l'introduction à un ouvrage sur la théorie de la normativité juridique. Je voudrais remercier mes collègues G. Blaine Baker, Stephen Perry et Stephen Toope pour leurs commentaires au sujet de mes premières ébauches. Je veux également remercier mon assistante de recherche, Ms Leslie Kelleher, qui travaillait grâce à une bourse du Meredith Research Fund de la faculté de droit de l'Université McGill, pour son attitude enthousiaste et souvent sceptique concernant ce projet.

Les notes sont réduites à un minimum et n'ont pour but que de signaler les points de vue représentatifs des principales théories juridiques.

P1

**Cultures +
valeurs**

P2

**Cultures +
institutions**

P3

**Cultures +
normes**

PO

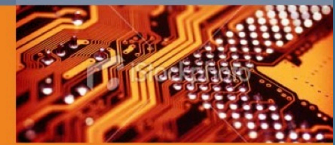
**Cultures +
numériques**

technos ne sont
pas **neutres** !

NEUTRALITÉ TECHNOLOGIQUE

Rédaction et interprétation des lois
face aux changements
technologiques

Vincent Gautrais



Les Éditions Thémis

“Because technical objects and processes have a promiscuous utility, they are taken to be fundamentally **neutral** as regards their moral standings. (...) If the experience of modern society shows us anything, however, it is that **technologies** are not merely aids to human activity, but also **powerful forces acting to reshape that activity and its meaning.**”

Langdon Winner, *The Whale and the Reactor : a Search for Limits in a Age of High Technology*, Chicago, University of Chicago Press, **1986**.

technos hors contrôle !

Jacques Ellul, *La technique ou l'enjeu du siècle*,
coll. « Sciences politiques », Paris, Armand
Colin, **1954**.

« **Technique is also autonomous** with respect to morality and spiritual values. He suggests that technique used to be viewed as neutral, and thus outside moral judgment, but that now the autonomy of **technique** is so well-secured that it **has become the barometer of what is moral.** »

Jennifer **Chandler**, « The Autonomy of Technology : Do courts control technology or do they just legitimize its social acceptance ? » , (**2007**) SSRN.

etc.

blockchain

examples

plateformes

IA

pas (plus!) de débats

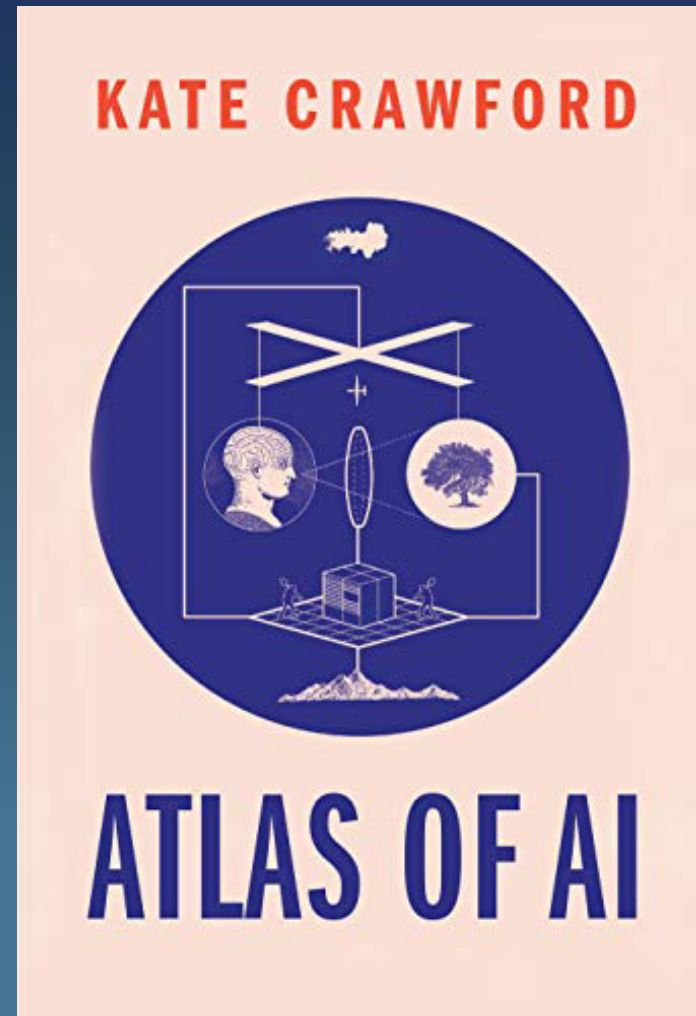
Evgeny Morozov

**To Save Everything,
Click Here: The Folly
of Technological
Solutionism, 2014.**



Kate Crawford

**Atlas of AI: Power,
Politics, and the
Planetary Costs of
Artificial Intelligence,
2021.**



P1

**Cultures +
valeurs**

droit + contexte

approche **critique** du droit

4 points

économie comme valeur
suprême

1a

régulation

néo-libérale

DMA ?

RGPD

régulation

du numérique néo-libérale

Grégoire Chamayou

La société

ingouvernable

Une généalogie du
libéralisme autoritaire

La fabrique
éditions

A Barack Obama Pick of 2019

The International Bestseller

THE AGE OF SURVEILLANCE CAPITALISM

THE FIGHT FOR A
HUMAN FUTURE
AT THE NEW
FRONTIER OF POWER

SHOSHANA
ZUBOFF

'The true prophet of the information age' *FT*

THIERRY MÉNISSIER

INNOVATIONS

Une enquête philosophique


Hermann
Philosophie



JOHANN CHAPOUTOT

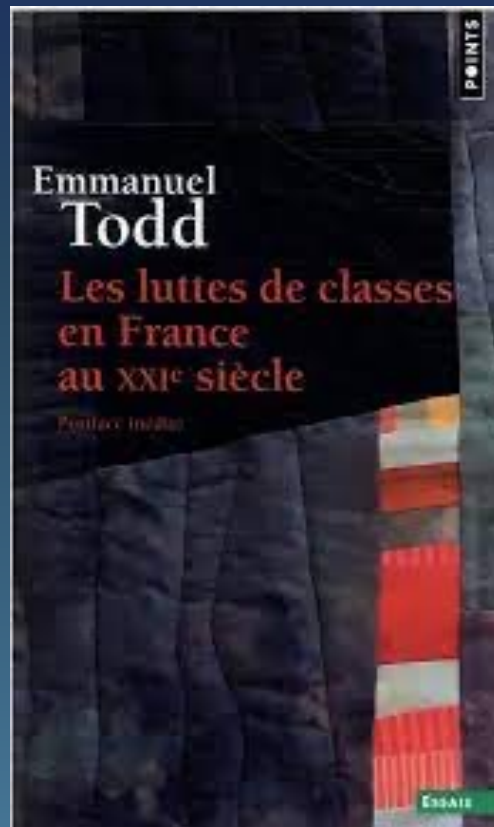
LIBRES D'OBÉIR

Le management,
du nazisme à aujourd'hui

urf essais
CALLEMÉD

rôle de l'État

1b



POINTS

Emmanuel
Todd

Les luttes de classes
en France
au XXI^e siècle

Postface inédite

Essais

**“démocratie plus horizontale que la
démocratie républicaine”**

**François Rocher, *Guy Rocher: entretiens*,
Boréal, Montréal, 2010, p. 114.**

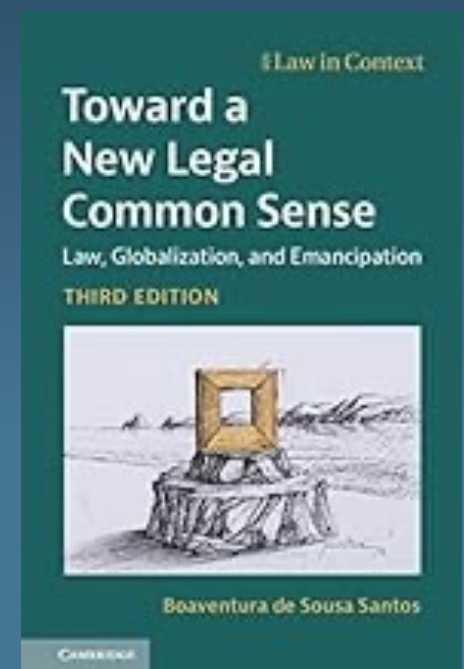


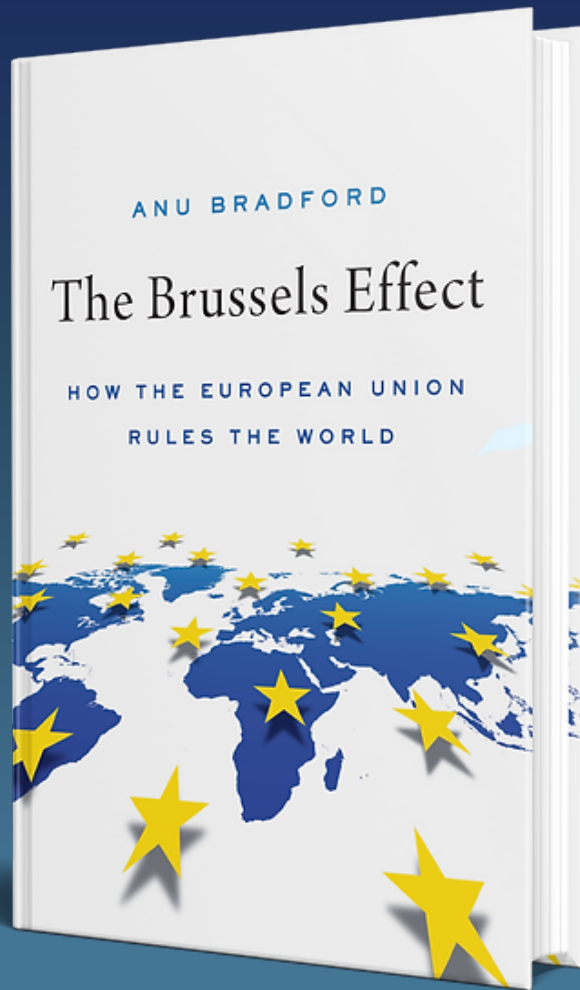
Circulation des valeurs

1c

**Théorie
décoloniale**

Nord-Sud





Nord-Nord

Tendances **uniformisantes**

1d

Ex. 1



« Health practitioner ratings site ceases charging for rating takedowns, a PIPEDA “no-go-zone” »



Office of the privacy Protection of Canada
Finding 2020-002, June 30, 2020

Ex.2

valorisation des données



Canada (Bill C – 27)

1st Session, 44th Parliament,
70-71 Elizabeth II, 2021-2022

HOUSE OF COMMONS OF CANADA

BILL C-27

An Act to enact the Consumer Privacy Protection Act, the Personal Information and Data Protection Tribunal Act and the Artificial Intelligence and Data Act and to make consequential and related amendments to other Acts

Preamble

Whereas there is a need to modernize Canada's legislative framework so that it is suited to the digital age;

Whereas the protection of the privacy interests of individuals with respect to their personal information is essential to individual autonomy and dignity and to the full enjoyment of fundamental rights and freedoms in Canada;

Whereas Parliament recognizes the importance of the privacy and data protection principles contained in various international instruments;

Whereas trust in the digital and data-driven economy is key to ensuring its growth and fostering a more inclusive and prosperous Canada;

Whereas Canada is a trading nation and trade and commerce rely on the analysis, circulation and exchange of personal information and data across borders and geographical boundaries;

Whereas the design, development and deployment of artificial intelligence systems across provincial and international borders should be consistent with national and international standards to protect individuals from potential harm;

Whereas organizations of all sizes operate in the digital and data-driven economy and an agile regulatory framework is necessary to facilitate compliance with rules by, and promote innovation within, those organizations;



P2

**Cultures +
institutions**

3 points

tendance vers moins en
moins d'institution

2a

Globalement, **désinstitutionnalisation** généralisée

Robert Boyer, « Les analyses historiques comparatives du changements institutionnel: quels enseignements pour la théorie de la régulation », (2003) 7 L'année de la régulation 2003-2004, 167-203.

Cette problématique n'est pas sans pertinence lorsqu'on entend comprendre les transformations intervenues depuis le milieu des années 1980. La diffusion de la rhétorique libérale, et plus généralement de la vision qui fait de l'adoption du marché une stratégie non plus conservatrice mais « progressiste », n'est pas sans avoir marqué la réforme des institutions de nombre de pays de vieille industrialisation (Dixon [1998] ; [2000]). Il est donc tentant de simplifier

CO>i

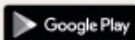
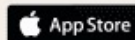
Votre application contre la Covid-19.

En mouvement. Ensemble.



Bientôt disponible.

Téléchargez COVI gratuitement.



exonération
du 1/3

exemple de la blockchain

omission
du contexte



Pièces de doctrines · Échelles de l'habiter

Le crédit de la parole

*Qu'est-ce qu'un monde où l'on ne peut plus se fier à la parole d'autrui ? Politique, commerciale ou scientifique – plus la valeur de la parole se dégrade, plus nous peinons à « faire société ». Pour surmonter ce discrédit et lutter contre les violences qu'il engendre, il faut retrouver dans la cité les conditions du parler vrai.
Une pièce de doctrine d'Alain Supiot.*

Le succès de la *blockchain* et du bitcoin est une illustration parmi d'autres de cette éviction de la figure verticale du tiers⁴³. Chaque individu s'y trouve « comme un pion isolé sur un damier⁴⁴ », sommé de s'instituer lui-même, mû par des calculs d'utilité, « libre » de consentir à la volonté du plus fort⁴⁵.

**Vers une culture de +
structuration**

2b

vaincre les **carences** institutionnelles par

...

+ de **structuration** institutionnelle !

compenser
le contrat et
la perte du papier

compenser
la perte de
Légitimité des
normes informelles

Compensation numérique

compenser
l'atteinte d'une
technique
(ex.: mouchard)

EX: #metoo

restructurer
les tribunaux

structurer
#metoo

EX: droit à l'oubli

solution
Google (2015)?

EX: IA et
discrimination des
algorithmes

ALGORITHMIC IMPACT ASSESSMENTS:
A PRACTICAL FRAMEWORK FOR PUBLIC AGENCY
ACCOUNTABILITY

Dillon Reisman, Jason Schultz, Kate Crawford, Meredith Whittaker

APRIL 2018

AINOW

internal

external

public

public

internal

KEY ELEMENTS OF A PUBLIC AGENCY ALGORITHMIC IMPACT ASSESSMENT

1. Agencies should conduct a self-assessment of existing and proposed automated decision systems, evaluating potential impacts on fairness, justice, bias, or other concerns across affected communities;
2. Agencies should develop meaningful external researcher review processes to discover, measure, or track impacts over time;
3. Agencies should provide notice to the public disclosing their definition of “automated decision system,” existing and proposed systems, and any related self-assessments and researcher review processes before the system has been acquired;
4. Agencies should solicit public comments to clarify concerns and answer outstanding questions; and
5. Governments should provide enhanced due process mechanisms for affected individuals or communities to challenge inadequate assessments or unfair, biased, or otherwise harmful system uses that agencies have failed to mitigate or correct.

« Pour l'application de la présente loi, un renseignement concernant une personne physique est anonymisé lorsqu'il est, en tout temps, raisonnable de prévoir dans les circonstances qu'il ne permet plus, de façon irréversible, d'identifier directement ou indirectement cette personne.

Les renseignements anonymisés en vertu de la présente loi doivent l'être selon les **meilleures pratiques** généralement reconnues et selon les critères et modalités déterminés par **règlement**. ».

EX: IA et anonymisation des données

approche
participative

compenser
le désintérêt
institutionnel par
plus de structure

P3

cultures

normatives

Vers une nouvelle **lex electronica**

mille-feuille normatif

normes formelles (étatiques)

normes informelles (communautaires)

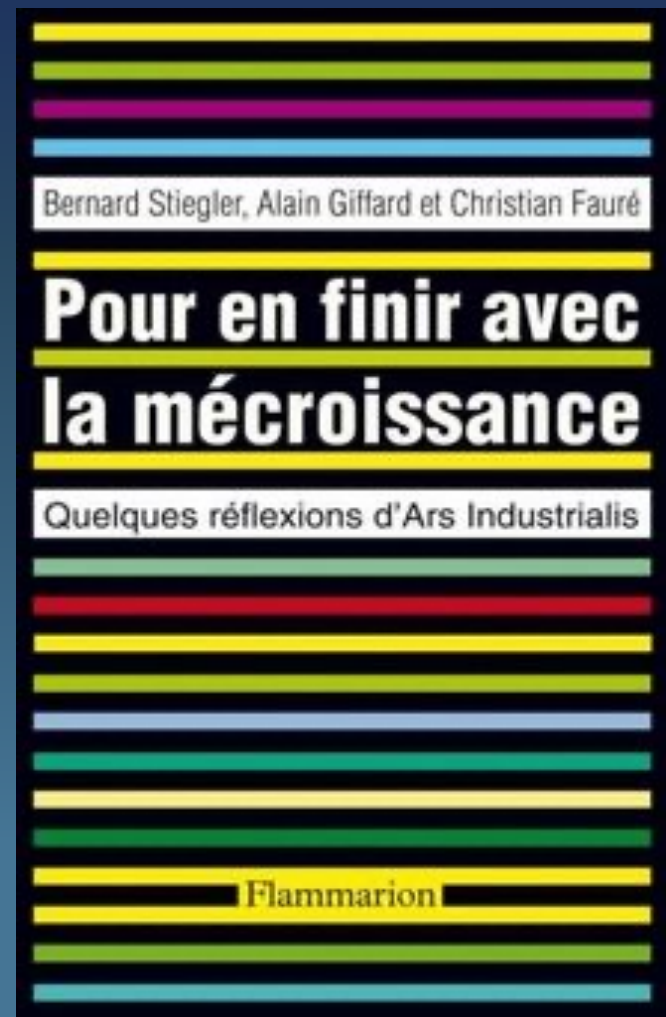
normes internes (individuelles)

autant la tendance est **suspecte...**
(voir P1a)

autant il est difficile de faire
autrement!

Bernard Stiegler, « Pharmacologie des métadonnées », in B. Stiegler, A. Giffard et C. Faure, Pour en finir avec la mécroissance : quelques réflexions d'Ars Industrialis, Paris, Flammarion, 2009, p. 87 :

« Tout objet technique est pharmacologique : il est à la fois poison et remède. Le **pharmakon** est à la fois ce qui permet de prendre soin et ce dont il faut prendre soin, au sens où il faut y faire attention : c'est une puissance curative dans la mesure et la démesure ou c'est une puissance destructrice ».



Double **délegation** normative

mille-feuille normatif

normes formelles (étatiques)

normes informelles (communautaires)

normes internes (individuelles)

droit minimaliste

normes formelles (étatiques)

droit évasif

normes informelles (communautaires)

« centre de gravité » normatif

normes internes (individuelles)

approche + participative

collectiviser les normes techniques

normes informelles (communautaires)

collectiviser les normes individuelles

normes internes (individuelles)

Bacs à sable réglementaires



KEYWORDS:
EXPERIMENTAL REGULATION, REGULATORY SANDBOXES, INNOVATION AND LAW
DOI:
<https://doi.org/10.5771/2747-5174-2021-1-86>

Experimental Regulations for AI: Sandboxes for Morals and Mores

AUTHOR: Sofia Ranchordas



Sofia Ranchordas is a Full Professor of European and Comparative Public Law at the Faculty of Law of the University of Groningen. Sofia Ranchordas conducts research on public law, regulation and digital technology from an interdisciplinary perspective. Her research interests include the study of data-driven regulation, the

impact of Big Tech on fundamental rights and good administration as well as new approaches to better regulation, experimental legislation, and innovation policy. She has published a number of articles and books on these topics and is a regular speaker at international conferences.

CENTRE
DE RECHERCHE
EN DROIT
PUBLIC



Faculté de droit
Université de Montréal



Approches culturelles du droit du numérique

31 | 10 | 2023

Pr. Vincent **Gautrais**
CRDP / Faculté de droit / UdeM
Chaire L.R. Wilson en droit
du commerce électronique